

Lettre ouverte aux producteurs

Paris, le 27 mars 2013

Mesdames, Messieurs nos productrices et producteurs,

Notre association a salué la signature de la convention collective de la production cinématographique parce que les monteurs subissent comme les autres techniciens les conséquences de la déréglementation qui règne dans ce secteur.

Nous avons suivi avec attention le déroulement de ces longues années de négociation, soucieux d'obtenir enfin un cadre conventionnel pour mieux vivre de notre travail, soucieux aussi d'obtenir une réponse aux exigences posées par le Medef en 2003 : sans l'obtention d'une convention collective étendue, nos droits légitimes à l'indemnisation du chômage seraient remis en cause et minorés.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous aujourd'hui face à la gravité de la situation.

La convention collective signée par les syndicats de salariés CGT-SNTPCT-CFTC-CGT et FO d'une part et l'API d'autre part, **ne s'est pas faite sans vous !**

Pendant les 10 années qu'a duré cette négociation, vous avez été présents et actifs. Vous avez pris votre part dans la rédaction de ce texte conventionnel et vous avez vous-même prévu des salaires minorés pour les films sous-financés (cessons d'utiliser des termes inadéquats comme : « films fragiles » ou « films de la diversité »).

Vous avez voulu un système dérogatoire, vous l'avez obtenu !

Mais vous n'avez pas signé la convention collective et depuis vous êtes opposés à son extension.

Pour contrer le processus d'extension, un de vos syndicats a adhéré au Medef.

Dans le même temps, vous avez signé avec la CFDT, qui ne représente aucun salarié du cinéma, un autre texte conventionnel pérennisant des baisses de salaires substantielles pour la plus grande partie des films produits.

Nous ne comprenons pas que ceux qui proclament leur indépendance, qui se disent être les « petits » face aux « gros », puissent intégrer le Medef et faire accord avec la CFDT, alors que ce sont précisément ces deux organisations qui depuis 2003 remettent constamment en cause les droits des salariés intermittents aux indemnités chômage.

Comment expliquer que d'un côté vous vous opposez à notre droit à un salaire conventionnel lorsque que nous travaillons, et que de l'autre vous vous accordez avec ceux qui veulent réduire drastiquement nos indemnités lors de nos périodes d'inactivité ?

Pendant cinq ans, 20 % des films vont pouvoir continuer à se faire à des conditions dérogatoires et nous nous en félicitons.

Pendant cinq ans nous tous (vous et nous) avons vraiment le temps de travailler et d'obtenir UNE REFORME DU FONDS DE SOUTIEN CINEMA !

Qu'est ce qui vous gêne ?

Est-ce l'institution d'une commission paritaire pour bénéficier du système dérogatoire ?
Est-ce la nécessité de la transparence des budgets prévisionnels qui devra à ce moment être la règle ?

Mesdames, Messieurs les productrices et producteurs, **venez poursuivre votre travail**, vous qui connaissez de près les problèmes du sous financement des films, **venez trouver les solutions afin que les films que nous fabriquons avec vous puissent se faire dans de meilleures conditions, dans l'intérêt de tous et des films surtout.**

Le conseil d'administration des Monteurs associés